

# CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

## SÉANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le seize septembre deux mille vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le vingt-deux septembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente.

### Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire ;
- Madame Sylvie THIERY, Monsieur Thierry TELLIER, Monsieur Alain CHAMPENOIS, Monsieur Vincent MENU, Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK adjoints au maire ;
- Mesdames Michèle FROMENTIN, Nathalie DUPUIS, Nathalie LAVAL, Sandrine MONTIGNY Messieurs Guillaume MARESSE, Philippe De TRISTAN, Daniel ZONCA, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Christelle ROMASTIN, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Grégory BUBENHEIMER conseillers municipaux.

### Étaient excusés et avaient donnés pouvoirs :

- Madame Ludivine RAVELEAU a donné pouvoir à Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK ;
- Monsieur Claude BOISSAY a donné pouvoir à Daniel ZONCA ;
- Monsieur Aurélien TARANNE a donné pouvoir à Guillaume MARESSE ;
- Madame Véronique AIGRET a donné pouvoir à Gérard CORGNAC ;
- Monsieur Jérôme VILAIN a donné pouvoir à Christelle ROMASTIN.

**Après l'appel des conseillers, il est constaté que le quorum est atteint, la séance peut donc être ouverte (19h32).**

Madame Michèle FROMENTIN est désignée secrétaire de séance.

### ADMINISTRATION GENERALE

#### 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 Juillet 2025

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué.

Madame Clarisse CAZEAUDUMEC souhaite revenir sur les remarques envoyées par rapport à ce procès-verbal :

- Elle n'a pas souvenir que monsieur le Maire ait donné lecture du mail de monsieur Grégory BUBENHEIMER. Monsieur le Maire lui indique bien avoir fait cette lecture.
- Par rapport au projet de plateau sur la route Départementale afin de sécuriser les cyclistes sur la piste cyclable. Les membres du groupe n'ont pas entendu la précision du « pour le moment », il n'y aurait pas d'aménagements réalisés. Monsieur le Maire précise qu'il a bien indiqué que pour le moment, il n'y aurait pas d'aménagements type plateau ralentisseur de réaliser sur la Départementale. Monsieur le Maire rappelle les arguments qu'il a donné lors de cet échange. Il souhaite laisser vivre l'aménagement ainsi pour

**l'instant et aviser par la suite en cas de nécessité. Le but étant d'assurer la sécurité de tous. Il rappelle que cette route est empruntée quotidiennement par des lignes de transport régulière et que ce type d'aménagement n'y ait pas conseillé.**

Monsieur Grégory BUBENHEIMER précise que même s'il n'était pas présent sur toute la séance de ce conseil. Il souhaiterait revenir sur le terme employé par monsieur le Maire à savoir « le dictat d'un élu », en précisant que c'est lui qui le subit en étant seul. Monsieur le Maire lui précise qu'il ne lui a jamais demandé de partir de la séance du conseil.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER souhaite faire une autre remarque sur la transmission des documents en amont de la séance du conseil. Il est anormal de recevoir les nombreux documents (12) le vendredi soir pour le lundi. Le code général des collectivités impose l'envoi des documents et de la note de synthèse avec la convocation et l'ordre du jour afin de permettre aux élus d'étudier les sujets, cinq jours avant la séance.

Monsieur le Maire lui indique prendre en considération cette remarque.

**Les membres du Conseil municipal, à l'exception de monsieur Grégory BUBENHEIMER qui s'abstient approuvent à la majorité des votants le procès-verbal de la séance du 07 juillet 2025.**

#### **2025-42. Conseil municipal - Actes pris dans le cadre des délégations – Information**

Monsieur le Maire informe des devis de plus de 5 000,00 € HT et autres actes qu'il a signés dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil municipal :

- Marché de fournitures avec l'entreprise ATELIERS LORIN située à Mareau-aux-prés (45) pour le remplacement de rideaux extérieurs sur le groupe scolaire Les Bergerêts pour un montant de 8 788,00 € HT, soit 10 545,60 € TTC.
- Marché de prestations de services pour la mise en place d'activités périscolaires sur la pause méridienne avec la société profession sport et loisirs 45 basée à Olivet (45), pour un montant de 21 060,00 € TTC pour l'année scolaire 2025/2026. Cette année deux intervenants interviendront sur la pause méridienne.
- Marché de prestations de services pour les travaux de réfection de voirie de la rue du Fourneau et les missions complémentaires, avec la société INCA située à Saint-Jean-de-Braye, pour un montant de 25 530,00 € HT, soit un montant de 30 636,00 € TTC.

**Le Conseil municipal prend acte de l'information sur les décisions signées par monsieur le Maire dans le cadre de la délégation signée par le Conseil municipal.**

#### **2025-43. Conseil Municipal - Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire en date du 01 juillet 2025 – Approbation et autorisation de signer**

Monsieur le Maire donne connaissance du rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) qui s'est réunie le 01 juillet 2025. Le but de cette commission était d'évaluer l'impact des charges transférées sur l'attribution de compensation des communes de la Communauté de communes suite à l'actualisation des nouveaux statuts de la CCTVL (rétrocession du soutien aux saisons culturelles du Val d'Ardoux, rétrocession de la compétence entretien et fonctionnement des écoles de musique d'intérêt communautaire, rétrocession de la compétence gestion et entretien des salles associatives, reconnaissance d'intérêt communautaire l'association de Meung cyclisme, etc.) et l'actualisation des charges de la compétence GEMAPI par rapport aux anciens syndicats de rivière.

Deux rapports ont émané de cette commission.

Pour la commune, cette évaluation porte :

- sur la rétrocession aux communes de la compétence « soutien de la saison culturelle » (+ 6 149,00 €).

Au total, l'attribution de compensation sera de 91 196,00 € pour l'année 2026, en faveur de la Commune.

**Monsieur Grégory BUBENHEIMER souhaite savoir si un débat a été ouvert au sein de l'intercommunalité au sujet du transfert de la compétence culture qui serait bientôt obligatoire. Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas encore discuté au sein de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.**

**Monsieur le Maire fait un aparté et revient sur la course cycliste qu'il y a eu lieu hier sur la Commune de Mézières-lez-Cléry. Il y a eu trois accidents lors de cette course dont un décès (AVC). Il souhaite exprimer son soutien à l'organisateur de cette course, l'association Meung cycliste.**

**Les membres du Conseil municipal ont décidé à l'unanimité :**

- d'approuver les rapports de la CLECT tel que proposés par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ;
- d'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

#### **2025-44. Conseil municipal – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau présenté par le C3M (année 2024) – Information**

Madame Sylvie THIERY donne lecture des principaux enseignements figurant dans ce rapport.

Concernant la gestion du réseau, on observe une augmentation de 1,53 % du nombre de compteurs (3054 compteurs pour 2024). Bien que le remplacement des branchements en plomb ne soit obligatoire qu'au-delà d'un seuil de présence du métal dans l'eau potable, le syndicat poursuit une politique active de remplacement : il n'en reste plus que 193 sur l'ensemble du territoire du C3M, soit 6,32 % du parc.

Concernant la production d'eau potable, les volumes consommés par les habitants sont en hausse (+ 0,3 %), tout comme les volumes produits (+ 0,6 %). La différence signifie une hausse des pertes du réseau : + 1 590 m<sup>3</sup> d'eau perdue (+ 2,8 %) par rapport à 2023. Le taux de rendement du réseau (81,7 % contre 82,1% en 2023) reste meilleur que les objectifs du Grenelle de l'Environnement (66,8 %). Cet indicateur permet d'obtenir des subventions supplémentaires.

Concernant le prix de l'eau, il a augmenté passant de 2,43 €/m<sup>3</sup> à 2,63 €/m<sup>3</sup> (+ 8,23 %).

Comme chaque année des travaux d'investissement ont été réalisés, notamment le renouvellement des canalisations du lotissement du Clos de l'Ardoux, le bouclage de la rue de l'Auvernat à Mareau-aux-Prés.

**Monsieur Grégory BUBENHEIMER souhaite connaitre le nombre de purges et le volume qui correspondent aux évacuations des CVM sur les 58 000 m<sup>3</sup> d'eau, considérés en perte dans le rapport.**

**Monsieur le Maire dit qu'il faut se renseigner auprès du C3M sur ce sujet en ajoutant que le risque est de devoir mettre un compteur supplémentaire pour avoir ces éléments. Monsieur Grégory BUBENHEIMER précise que le président du C3M lui a indiqué la présence d'un débitmètre.**

**Toutefois, le C3M et la société VEOLIA refusent de répondre à cette question or ces éléments devraient être transmis puisqu'il s'agit de données publiques.**

**Monsieur Grégory BUBENHEIMER rappelle que monsieur le Maire a balayé cette question des CVM lors d'un conseil municipal d'un revers de main, tout en étant soutenu par le groupe de monsieur JOUIN.**

**Il rappelle que dans un rapport de 2018, il était indiqué qu'il y avait des problèmes liés au CVM. Cette étude ciblait notamment, le lotissement du clos de l'Ardoux. Il souhaite donc connaître le nombre de purges qui sont réalisées annuellement pour régler les CVM.**

**Monsieur Grégory BUBENHEIMER dit qu'il y excite un problème de CVM sur plus de rues qu'indiqué. Entre 1996 et 2021 quelle action a été menée contre les CVM. Madame Sylvie THIERY lui relève le passage où cela est indiqué dans le rapport. Monsieur Grégory BUBENHEIMER indique que le taux a augmenté.**

**Monsieur le Maire précise que le C3M s'est occupé de cette présence de particules dans les canalisations. Monsieur Grégory BUBENHEIMER lui répond que oui mais que depuis 2021. Or une étude de 2018 préconisait des actions à mettre en œuvre, avec des schémas précis qui n'ont pas été respectés. Une étude complémentaire a été réalisée sur la présence dans le réseau des CVM mais elle ne lui a pas été transmise par le C3M.**

**Grégory BUBENHEIMER rappelle qu'il ne siège pas au C3M alors que monsieur le Maire et d'autres élus autour de cette table si. Il précise que ce rapport réalisé par l'ARS pointait des actions à mener qui n'ont pas encore été faites.**

**Madame Sylvie THIERY précise que l'ARS s'est désengagée sur cette question.**

**Madame Sandrine MONTIGNY indique que les canalisations ont été changées. Monsieur Grégory BUBENHEIMER lui répond que oui mais pas toutes. L'étude montrait des options et aucune n'a été retenue.**

**Monsieur le Maire félicite monsieur Grégory BUBENHEIMER pour ses recherches sur le sujet. Monsieur Grégory BUBENHEIMER refuse les félicitations pour ce travail accompli.**

**Le Conseil municipal prend acte de l'information et de la communication du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable présenté par le C3M pour l'année 2024, conformément à l'article L2224-5 du CGCT.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors de la séance du 26 juin 2023, une délibération a été prise pour accepter le versement du leg de madame PATOU Denise. Il tient à préciser que le premier versement a été reçu, d'un montant de 545 972,00 €.

Il rappelle que ce leg est uniquement, selon la volonté de la donatrice, à destination de la réfection de la Basilique Notre-Dame de Cléry et à son entretien.

Monsieur le Maire souhaite donner un point d'étape de l'utilisation de ce leg :

NATURE DES DEPENSES OU RECETTES	FOURNISSEUR	MONTANT TTC	ANNEE	MONTANT RESTANT A ENGAGER
CHANGEMENT D'UN MOTEUR DE CLOCHE + PROGRAMMATION DE LA VOLEE	BODET CAMPANAIRE	- 3 064,20 €	Mai 2024	542 907,80 €
ETUDE FACADE OUEST BASILIQUE	ECMH	- 8 754,00 €	Juin 2024	534 153,80 €
TRAVAUX REPARATION TOITURE DES VERSANTS NORD-OUEST ET NORD EST	ATECOBOIS	- 47 846,33 €	Juillet 2024	486 307,47 €
TRAVAUX DE REPARATION DU CLOCHETON	ATECOBOIS	- 16 508,26 €	Juillet 2024	469 799,22 €
SUBVENTION POUR LA REPARATION DES TOITURES	DRAAC	+ 29 224,31 €	Octobre 2024	499 023,53 €
REFECTION DU TABLEAU ELECTRIQUE	ELERIA	- 11 637,00 €	Novembre 2024	487 386,23 €
ETUDE FACADE OUEST BASILIQUE	REGIS MARTIN	- 26 172,00 €	Septembre 2025	461 214,23 €
ETUDE FACADE OUEST BASILIQUE	CABINET PASCAL	- 7 800,00 €	Septembre 2025	453 414,23 €
CHANGEMENT DES BATTANTS DES CLOCHEES	BODET CAMPANAIRE	- 5 319,60 €	Septembre 2025	448 094,63 €
INTERETS LIES AU PLACEMENT	SCG MEUNG-SUR-LOIRE	+ 632,50 €	Août 2025	448 727,13 €

**Le Conseil municipal prend acte de l'information sur l'utilisation du leg en faveur de la Basilique.**

#### **2025-45. Conseil Municipal – Mise à disposition gratuite de salles dans le cadre de la campagne des élections municipales – Approbation et autorisation de signer**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait approuvé en 2019 une mise à disposition gratuite des salles municipales aux listes candidates aux élections municipales. Ce cadre vise à permettre l'accès équitable aux équipements municipaux à chaque liste. Il est proposé de reconduire l'offre de gratuité pour l'élection de 2026.

Les conditions proposées sont les suivantes :

- Les listes candidates déclarées aux élections municipales peuvent bénéficier du prêt gratuit des salles municipales suivantes (Espace Loire, Espace Ardoux, salle des Associations) à concurrence de 3 prêts de grandes salles (Espace Ardoux ou Espace Loire) et 5 prêts de la salle des Associations avant le 1<sup>er</sup> tour, et d'un prêt de salle au choix dans l'entre deux tours.
- L'accès gratuit à ces salles s'effectue dans le respect des activités culturelles, sportives et associatives qui s'y déroulent. Suite à la réunion du calendrier des fêtes, les créneaux disponibles seront communiqués aux listes.

- Les listes déclarées seront invitées à transmettre leurs demandes de dates au plus tard le 15 décembre 2025. En cas de demande de plusieurs listes d'une même salle pour une même date, les règles d'attribution seront les suivantes :
  - o Attribution prioritaire à celle ayant bénéficié du moins de prêts de salles ;
  - o En cas d'égalité, attribution par tirage au sort en présence d'un représentant de chaque liste.
- Seul le matériel communal présent dans les salles pourra être mis à disposition des candidats. Aucune intervention des services techniques ne pourra être autorisée pour l'installation ou le rangement de salles et de leurs équipements, excepté l'état des lieux.

**Monsieur Olivier JOUIN demande s'il est possible de disposer d'une salle avant le 15 décembre.**  
**Monsieur le Maire lui répond que oui.**

**Monsieur Olivier JOUIN aurait préféré que le prêt de salle de l'Espace Loire s'élève à 5 au lieu des 3.**

**Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :**

- D'approuver la mise à disposition gratuite des salles municipales aux listes candidates connues du public aux élections municipales aux conditions suivantes :
  - o 3 dates à l'Espace Loire ou Ardoux et 5 dates à la salle des Associations entre le 15 décembre 2025 et le 7 mars 2026 ;
  - o 1 date d'une salle aux choix dans l'entre deux tours.
  - o L'accès gratuit à ces salles s'effectue dans le respect des activités culturelles, sportives et associatives qui s'y déroulent. Suite à la réunion du calendrier des fêtes, les créneaux disponibles seront communiqués aux listes.
  - o Les listes déclarées seront invitées à transmettre leurs demandes de dates au plus tard le 15 décembre 2025. En cas de demande de plusieurs listes d'une même salle pour une même date, les règles d'attribution seront les suivantes :
    - Attribution prioritaire à celle ayant bénéficié du moins de prêts de salles ;
    - En cas d'égalité, attribution par tirage au sort en présence d'un représentant de chaque liste.
  - o Seul le matériel communal présent dans les salles pourra être mis à disposition des candidats. Aucune intervention des services techniques ne pourra être autorisée pour l'installation ou le rangement de salles et de leurs équipements, excepté l'état des lieux.

## **TRAVAUX**

### **Point d'information sur les travaux en cours**

Monsieur Alain CHAMPENOIS informe les élus des éléments nouveaux survenus depuis le dernier conseil municipal :

- PPI voirie – Réfection de la voirie rue du Long Boyau : les travaux de la voirie du Long Boyau sont finalisés. La signalétique verticale et horizontale doit être complétée. La réception du chantier sera réalisée le 23 septembre. **Des réserves seront mises par rapport au manque des panneaux de signalétiques.**
- Eclairage public : la suppression des points noirs est en cours. Il s'agit de la rue des Hauts Bergerets, le chemin du Paradis, le chemin des Ruelles, la Rue du Moulin et la rue des Arrachis. La modification de l'éclairage de l'Espace Loire en éclairage intelligent est réalisé pour la fin du

mois. Ces investissements ont été possibles du fait des économies réalisées sur l'éclairage public.

Madame Brigitte MARTIN indique qu'il y a deux lampadaires de positionnés sur la rue des Arrachis mais trouve dommageable de ne pas avoir poursuivi jusqu'à la dernière habitation de la rue. Monsieur Alain CHAMPENOIS explique que ce n'est pas un fait volontaire mais un oubli. Monsieur le Maire précise l'entreprise est encore sur la commune. Il faut réétudier cette question rapidement et la prendre en compte.

- Déploiement de la fibre – Point d'étape : relances auprès des services du Département du Loiret pour obtenir des réponses sur l'avancée des travaux restant sur la Commune.

Prises à déployer	1896
Prises déployées	1874
Taux d'avancement déploiement	98,84%
Prises raccordées	1273
Taux pénétration commerciale	67,93%

Monsieur CHAMPENOIS donne lecture des chiffres en comparant avec ceux transmis lors du conseil de septembre 2024. Il précise que cela avance timidement malgré l'objectif donné par la préfecture : le retrait du cuivre pour 2030.

Le Conseil Municipal prend acte de l'information sur les travaux en cours sur la Commune.

## URBANISME

### Urbanisme - Déclarations d'intention d'aliéner – Information

Madame Tatiana DEPLANQUE informe des biens suivants qui ont été examinés et n'ont pas fait l'objet d'une préemption dans le cadre de la délégation attribuée au Maire par le Conseil Municipal :

Adresse		Superficie de la parcelle	Références cadastrales	Nature du bien
11	Rue du Clos de l'Ardoux	469 m <sup>2</sup>	AI n°55	Habitation
	Rue de la Plaine d'Azenne – Le Charveau	5 128 m <sup>2</sup>	ZH n°37	Terrain
34	Rue du Maréchal Foch	194 m <sup>2</sup>	AH n°18	Habitation
57	Rue de la Perrière	1 744 m <sup>2</sup>	AA n°12 et 13 (lot A)	Habitation
57	Rue de la Perrière	1 744 m <sup>2</sup>	AA n°12 et 13 (lot B)	Habitation
	La Justice	467 m <sup>2</sup>	AL n°45	Habitation
4	Rue des Soupirs	811 m <sup>2</sup>	AD n°264	Habitation
45	Rue des Hauts Bergerêts	624 m <sup>2</sup>	Ao n°33,34,36 et 37	Habitation
1	Rue du Clos de Montreuil	684 m <sup>2</sup>	AB n°573 et 281	Habitation
32	Rue du Clos de l'Ardoux	295 m <sup>2</sup>	AI n°77	Habitation
491	Rue des Bonshommes	886 m <sup>2</sup>	AK n°77	Habitation
41	Rue des Frères de Pontbriand	604 m <sup>2</sup>	ZS n°277 et 329	Habitation
13	Rue de la Perrière	1 282 m <sup>2</sup>	AA n°218 et 255	Habitation
96	Rue du Maréchal Foch	965 m <sup>2</sup>	AD n°212 et 213	Habitation

**Le Conseil Municipal prend acte de l'information sur les droits de préemption.**

**2025-46. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec volets Habitat et Déplacements (PLUi-H-D)  
– Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) – Débat**

Monsieur le Maire précise que par délibération n°2021-187 du 18 novembre 2021, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec des volets Habitat et Déplacements (PLUi-H-D).

Après avoir réalisé le diagnostic du territoire, une version intermédiaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été approuvée par le Conseil Communautaire du 27 juin 2024.

Les orientations de ce premier PADD, enrichies à la suite de différents ateliers, comités de pilotage et conférences des maires, sont soumises à un second débat conformément aux articles L.151-2, L.151-5 et L.153-12 du Code de l'Urbanisme.

Par ailleurs, la charte de gouvernance adoptée par délibération du Conseil communautaire n°2021-187 du 18 novembre 2021, prévoit d'associer les Conseils municipaux au débat sur le PADD, organisé au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUi-H-D.

La version définitive du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-H-D (en annexe) a été présentée le 28 avril 2025 en Conférence des Maires et aux membres du COPIL PLUi-H-D.

Ce projet a également été présenté aux Personnes Publiques Associées, le 26 mai 2025. A ce jour, 5 avis ont été émis (annexe).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables prévoit six grandes orientations :

- Orientation 1 : Promouvoir un développement équilibré en cohérence avec la vitalité du territoire
- Orientation 2 : Tirer parti de la diversité environnementale et paysagère des Terres du Val de Loire
- Orientation 3 : Préparer la résilience du territoire face aux évolutions climatiques
- Orientation 4 : Repenser les mobilités pour une gestion durable et sécurisée des flux de circulations
- Orientation 5 : Favoriser le développement économique du territoire
- Orientation 6 : Les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Après avoir présenté les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec Volets Habitat et Déplacement de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, Monsieur le Maire ouvre le débat et donne la parole aux membres du Conseil Municipal.

**Les principaux échanges sont les suivants :**

**Monsieur Grégory BUBENHEIMER demande si ce PADD est le projet final. Il rappelle que dans la charte de gouvernance votée entre les communes et la CCTVL, il devait y avoir un échange au niveau local sur ces sujets.**

**Il précise ne pas avoir été convié à des réunions de présentation. Il demande combien d'acteurs ont été invités lors de réunions publiques. Monsieur le Maire lui indique que ces réunions avaient lieu en journée avec le bureau d'étude. Des ateliers ont également été ouverts à la population pour recueillir leur avis.**

**Monsieur Grégory BUBENHEIMER précise que le bureau d'étude est rémunéré par la collectivité et devrait donc être mis à la disposition du public.**

**Madame Clarisse CAZEAUDUMEC rajoute que des ateliers ont eu lieu en soirée.**

Monsieur Grégory BUBENHEIMER souhaiterait revenir sur les avis rendus par les services de l'Etat et savoir quand ils seront pris en compte. Il se demande pourquoi ne pas avoir repoussé après les élections municipales ce PADD car il est loin de respecter les exigences du SRADDET et de la zéro artificialisation nette du territoire.

Monsieur le Maire indique aux membres que ces points sont connus des élus de la CCTVL et rappelle que l'objectif initial était une approbation du PLUi-H-D avant les élections municipales. Le bureau d'étude ne sera pas reconduit, il y aura donc une nouvelle consultation pour retrouver un cabinet d'études. Cette présentation est un point d'étape dont le but est d'approuver le PADD avant la fin de l'année.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER revient sur le fait que l'élu référent aurait pu faire le relais sur l'avancée du projet comme c'est indiqué dans la charte de gouvernance. Il précise que cela ne sert à rien de réaliser des règlements ou des chartres s'ils ne sont pas respectés.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil prennent acte de la tenue d'un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-H-D mené par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ;  
Ce débat sera transmis à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire les avis donnés lors du débat et à la Préfecture.

## RESSOURCES HUMAINES

### **2025-47. Ressources Humaines – Modifications du tableau des effectifs liée à la rentrée de l'Ecole Municipale de Musique – Approbation et autorisation de signer**

Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK informe que chaque année, il est nécessaire de procéder à l'ajustement des volumes horaires des enseignants suite aux inscriptions enregistrées à l'école.

Pour l'année 2025/2026, l'Ecole Municipale de Musique enregistre une baisse de son nombre d'élèves. La campagne de sensibilisation menée sur la musique et les adultes a permis d'attirer de nouveaux adultes au sein de l'Ecole de Musique.

L'heure de formation musicale a été maintenue pour les élèves de quatrième année. Les cours de formation musicale sont répartis entre deux enseignants. La professeure de flûte n'enseigne plus le hautbois, puisqu'une ancienne enseignante est revenue. Les mêmes aménagements sont réalisés pour les cours de tuba et de cornet.

Emploi - Motif	Grade	Ancienne quotité horaire	Nouvelle quotité horaire
<b>DIRECTION DE L'ECOLE</b>			
Direction pédagogique de l'école de musique	Assistant d'enseignement artistique de principal de 2 <sup>e</sup> classe	7,00 / 20 <sup>e</sup>	7,00 / 20 <sup>e</sup>
<b>CLASSES DE FORMATION MUSICALE, DE DIRECTIONS D'ENSEMBLES ET D'INSTRUMENTS</b>			

Professeur de formation musicale, de l'orchestre d'harmonie junior, de la chorale d'enfants, professeur de trompette et d'éveil musical	Assistant d'enseignement artistique de principal de 2 <sup>e</sup> classe	10,25 / 20 <sup>e</sup>	10,25 / 20 <sup>e</sup>
Professeur de contrebasse	Assistant d'enseignement artistique	2,50 / 20 <sup>e</sup>	3,25 / 20 <sup>e</sup>
Professeur de hautbois	Assistant d'enseignement artistique	Vacant	1,00 / 20 <sup>e</sup>
Professeur de percussions	Assistant d'enseignement artistique	7,75 / 20 <sup>e</sup>	6,50 / 20 <sup>e</sup>
Professeur de flûte	Assistant d'enseignement artistique	3,5 / 20 <sup>e</sup>	3,00 / 20 <sup>e</sup>
Professeur de trombone et de tuba	Assistant d'enseignement artistique	3,50 / 20 <sup>e</sup>	2,50 / 20 <sup>e</sup>
Professeur de saxophone	Assistant d'enseignement artistique	4,00 / 20 <sup>e</sup>	2,25 / 20 <sup>e</sup>
Professeur de clarinette	Assistant d'enseignement artistique	4,00 / 20 <sup>e</sup>	2,00 / 20 <sup>e</sup>
Professeur de formation musicale	Assistant d'enseignement artistique	6,75 / 20 <sup>e</sup>	5,75 / 20 <sup>e</sup>

**Les membres du Conseil municipal ont décidé à l'unanimité :**

- d'approuver les modifications de poste présentées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

## **FINANCES**

### **2025-48. Finances - Tarifs 2025-2026 de l'école municipale de musique – Approbation et autorisation de signer**

Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK explique que pour l'année 2025-2026, il a été proposé de ne pas revaloriser les tarifs de l'EMM.

Frais de dossier : 1 fois par famille et par an	15,00			
	Cléricois		Non cléricois	
	Trimestre	Année	Trimestre	Année
<b>Ateliers suivis hors cursus</b>				
Eveil musical	33,00 €	99,00 €	43,00 €	129,00 €
Pratique collective seule hors cursus	33,00 €	99,00 €	43,00 €	129,00 €
<b>Cours</b>				
Formation musicale	33,00 €	99,00 €	56,00 €	168,00 €
Formation instrumentale	73,00 €	219,00 €	125,00 €	375,00 €
Location instrument	30,00 €	90,00 €	30,00 €	90,00 €

**Les membres du Conseil municipal ont décidé à l'unanimité :**

- D'approuver la grille tarifaire proposée pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier

## **2025-49. Finances – Travaux de voirie – rue du Long Boyau – Avenant numéro 1 – Approbation et autorisation de signer**

Monsieur Alain CHAMPENOIS rappelle que par délibération numéro 2024-66 en date du 02 décembre 2024, les membres du Conseil Municipal ont adhéré au groupement de commande lancé par la Communauté de communes des Terres du Val de Loire pour le marché relatif à la voirie.

Ce marché a été attribué à la société BSTP. Pour la commune les travaux concernés étaient la réfection de la rue du Long Boyau et ont débutés en juillet 2025.

Lors de la réalisation des travaux, des adaptations de chantier ont dûs être nécessaires au niveau du carrefour de la rue du Long Boyau et de la rue de Saint-André ou encore en haut de la rue du Long Boyau où des réparations sur le réseau d'eau pluviale ont été obligatoires.

De ce fait, la société BSTP propose une plus-value de 11 894,50 HT €, soit 14 273,40 TTC € pour la réalisation de ces travaux. Pour rappel, le marché initial était de 218 957,00 € HT, soit 262 748,40 € TTC.

**Monsieur le Maire donne une précision par rapport à cet avenant. Il a fallu réparer la canalisation d'eaux pluviales (profondeur de 5 à 6 mètres) qui s'est affaissée au niveau de la Route d'Orléans à l'entrée de la rue du Long Boyau. Cette intervention a été compliquée.**

**Il y a eu une fuite sous le plateau qu'il a fallu réparer en cassant rue de Saint-André, rue du Long Boyau et rue du Fourneau.**

Le reste a été conforme au marché initial.

**Les membres du Conseil municipal ont décidé à l'unanimité :**

- D'approuver l'avenant numéro 1 pour ce marché ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier

## **2025-50. Finances – Détermination du coût unitaire d'intervention des services techniques municipaux – Approbation et autorisation de signer**

Monsieur Vincent MENU rappelle que le conseil municipal détermine chaque année un tarif horaire qui est appliqué pour la refacturation de l'ensemble des interventions des services techniques municipaux : prestations de services pour une autre collectivité, mise à disposition à la Communauté de communes des Terres du Val de Loire, facturation du nettoyage ou du rangement des bâtiments après une location lorsque l'état des lieux est non-conforme, etc.

Ce tarif correspond au coût moyen horaire chargé des agents techniques municipaux. Sur la base des données arrêtées au compte administratif 2024, le coût horaire est le suivant :

Heure d'intervention agent	25,20 €
----------------------------	---------

Il est également déterminé un coût forfaitaire pour l'amortissement et au fonctionnement du matériel lourd utilisés notamment pour le fauchage des accotements (tracteur attelé d'un broyeur ou d'une épareuse). Il est proposé de maintenir ce tarif à 35 € / heure.

**Monsieur Olivier JOUIN demande le montant qui est reçu par la Commune sur ces mises à disposition. Il lui est répondu que pour les services techniques cette refacturation s'élève à environ 2 500,00 €. Elle peut être variable en fonction des besoins des personnes publiques qui sollicite la collectivité.**

**Les membres du Conseil municipal ont décidé à l'unanimité :**

- De fixer à 25,20 € le coût horaire moyen agents des services techniques et à 35,00 € le coût horaire d'amortissement et de fonctionnement du matériel lourd ;
- D'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

**2025-51. Finances – Mise à jour du bail administratif concernant l'utilisation des locaux communaux par le SIVU Crèche Marmouset – Approbation et autorisation de signer**

Monsieur Vincent MENU informe les membres du conseil municipal de la mise à jour du bail administratif concernant l'utilisation des locaux communaux par le SIVU de la crèche familiale intercommunale des Marmousets. Ce local se situe au 92 rue du Maréchal Foch.

Cette mise à jour porte sur la conversion du loyer en euros et sur l'indice de révision des loyers. Ce bail a été conclu le 1<sup>er</sup> juillet 1999 sans être amendé. Cette demande émane du service de gestion comptable de Meung-sur-Loire.

Le bail administratif est annexé à la présente délibération.

**Monsieur le Maire souhaite remercier les membres du SIVU crèche qui font un travail remarquable auprès des familles. Travail qui est managé par madame Sylvie THIERY.**

**Les membres du Conseil municipal ont décidé à l'unanimité :**

- D'accepter la mise à jour du bail administratif concernant l'utilisation des locaux communaux par le SIVU crèche Marmousets ;
- D'autoriser le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document afférent

**2025-52. Finances – Demande de subvention auprès du PETR Loire Beauce pour la végétalisation des entrées de villes – Approbation et autorisation de signer**

Madame Sylvie THIERY rappelle aux membres du Conseil que la Commune de Cléry-Saint-André a créé une piste cyclable le long de la départementale 965, route d'Orléans, qui respecte les normes du CEREMA. Afin de rendre le parcours plus agréable, la Municipalité a décidé de végétaliser cette piste en y intégrant des éléments végétaux, notamment des arbres et en créant des bandes végétalisées le long. Cette démarche vise à améliorer la qualité environnementale, le confort et l'esthétique des espaces urbains tout en favorisant la pratique du vélo.

Ainsi, la végétalisation des pistes cyclables représente une solution innovante pour rendre la mobilité douce plus attrayante et durable. Elle contribue à la transition écologique des villes tout en améliorant la qualité de vie de leurs habitants.

La commune a planté 702 plants et 111 arbres répartis en plusieurs essences locales différentes (LAGERSTROEMIA, CRATAEGUS, MAGNOLIA). Elles ont été sélectionnées dans le but de créer un milieu résilient qui soit autonome en quelques années seulement.

**Objectifs :**

- Développer la biodiversité : cette plantation permet de créer un lieu d'accueil pour la faune et la flore afin de développer la biodiversité au cœur du village. Il s'agit de restaurer un écosystème au sein des espaces publics : les essences choisies ont pour but de favoriser la biodiversité et d'encourager la faune et la flore à s'épanouir.
- Lutter contre le réchauffement climatique : pour répondre aux enjeux climatiques actuels, la commune souhaite restaurer son patrimoine arboré, en effet la plantation d'arbre permet d'absorber les émissions de carbone, de créer des îlots de fraîcheur et de régénérer les sols. Ce projet s'inscrit dans une végétalisation générale de la commune, d'autres espaces ont été et seront arborés.
- Amélioration du cadre de vie urbain : ces aménagements permettent de répondre à des enjeux climatiques tout en embellissant la cadre de vie urbain, en apportant de l'ombre et du confort aux utilisateurs de cette piste cyclables (piétons et vélos)

Le coût des plantations est estimé à 35 259,98 euros HT. La Commune peut solliciter le soutien financier de la Région Centre Val de Loire, au titre du contrat de solidarité territoriale du PETR Loire Beauce qui a prévu des crédits pour accompagner les collectivités dans cette démarche à hauteur de 80 %. Seul, les arbres peuvent être subventionnés.

Dans l'hypothèse où la commune réussirait à obtenir le meilleur taux de subvention possible, le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	HT	Recettes	
- Aménagement : préparation du sol, mobilier, paillage, tuteurage	9 340,98 €	Région - CRST (80 %)	28 200,00 €
- Plantation de plants, arbres (x 111)	25 919,00 €	Département	0 €
		Etat	0 €
		Cléry-Saint-André	7 059,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 259,98 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>35 259,98 €</b>

**Madame Sylvie THIERY précise que les membres du bureau PETR Loire Beauce ont accordé cette demande de subvention.**

**Madame Christelle ROMASTIN souhaite avoir des précisions sur le plan de financement. Il lui est répondu que seul, les arbres peuvent être subventionnés, les plans ne le sont pas.**

**Les membres du Conseil municipal ont décidé à l'unanimité :**

- De solliciter la Région Centre Val de Loire au titre du CRST du PETR Loire Beauce, dans le cadre de sa politique de soutien ;
- D'autoriser le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document afférent

#### **2025-53. Finances – Demande de subvention auprès du PETR Loire Beauce pour la modernisation de l'éclairage public – Approbation et autorisation de signer**

Monsieur Alain CHAMPENOIS rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune est intervenue sur son éclairage public en remplaçant les luminaires par des luminaires Leds.

Le souhait a été de continuer ces améliorations déjà réalisées sur les 10 dernières années et de réorienter cette compétence en l'inscrivant dans une dynamique de développement durable et

d'efficacité. L'éclairage public a été positionné comme un axe d'amélioration pour atteindre des objectifs sur la maîtrise de la consommation d'énergie, du respect de l'environnement tout en améliorant le service rendu aux usagers.

La commune de Cléry-St-André a renouvelé son parc de luminaires : 429 points lumineux rénovés.

La consommation avant investissement avoisine les 10 546 kWh ; elle sera après travaux, à 3 780 kWh, soit une baisse de 64 %.

La rénovation des point lumineux et le relamping de ces derniers permettent des économies financières sur la maintenance du matériel mais également sur la consommation énergique et donc sur les factures d'électricité.

Le coût est estimé à 66 531,00 euros HT. La Commune peut solliciter le soutien financier de la Région Centre Val de Loire, au titre du contrat de solidarité territoriale du PETR Loire Beauce qui a prévu des crédits pour accompagner les collectivités dans cette démarche à hauteur de 30 % mais bonifié à 40 % en cas d'extinction de l'éclairage public la nuit.

Dans l'hypothèse où la commune réussirait à obtenir le meilleur taux de subvention possible, le plan de financement serait le suivant :

**Monsieur le Maire précise que la modernisation est peu onéreuse. En effet, la compétence était présente au sein des services techniques qui a permis ce coût bas. C'est surtout le coût de la location de la nacelle qui est élevée. Le membres du bureau du PETR Loire Beauce ont acté cette subvention.**

Dépenses	HT	Recettes	
- Modernisation de l'éclairage public (remplacement de 132 ampoules)	53 031 €	Région - CRST (40 %)	26 600,00 €
- Modernisation de l'éclairage via la pose des luminaires acquis via les CEE (297 point lumineux)	13 500 €	Département	0 €
		Etat	0 €
		CEE - EDF	5 892,48 €
		Cléry-St-André	34 038,52 €
<b>TOTAL</b>	<b>66 531 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>66 531 €</b>

**Les membres du Conseil municipal ont décidé à l'unanimité :**

- Solliciter la Région Centre Val de Loire au titre du CRST du PETR Loire Beauce, dans le cadre de sa politique de soutien ;
- D'autoriser le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

## QUESTIONS DIVERSES

### Point d'information sur les manifestations communales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes manifestations communales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous :

- 30 Août 2025 : Fête du Pont en collaboration avec la Ville de Meung-sur-Loire ;
- 06 Septembre 2025 : Forum des associations et accueil des nouveaux habitants ;
- 17 septembre 2025 : Atelier vélo d'auto-réparation organisé en partenariat avec la CCTVL et les ateliers LigétéRiens. **Monsieur MENU présence que huit personnes étaient présentes lors de cet atelier, pour faire réviser leurs vélos. Il est proposé de faire un atelier directement**

**au sein des écoles. Madame Christelle ROMASTIN précise que l'horaire n'était pas adéquat. Monsieur MENU précise que l'horaire était imposé par le référent de l'atelier.**

- 23 Septembre 2025 : Cérémonie d'accueil des enseignants ;
- 27 Septembre 2025 : Opération World Clean Up Day – Ramassage des déchets sur la Commune ;
- 05 Octobre 2025 : Traditionnel repas des Aînés à l'Espace Loire ;
- 18 octobre 2025 : Balade Rose ;
- 18 et 19 octobre 2025 : 38<sup>ème</sup> week-end de la Foire aux Pommes.

### **Vie des commissions municipales**

La commission suivante s'est réunie ou à venir :

- 13 Septembre 2025 : Réserve Communale de Sécurité Civile.

### **Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

- ***La Communauté de communes des Terres du Val de Loire :***

Le bureau communautaire s'est réuni le 08 septembre 2025.

La conférence des Maires s'est réunie le 15 septembre 2025.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 28 Août 2025, à Cléry-Saint-André, en présence de madame DEPLANQUE et de monsieur CORGNAC. Le prochain conseil aura lieu à Baccon le jeudi 25 septembre.

Plusieurs commissions se sont réunies récemment ou vont se réunir :

- 24 juin 2025 : Commission Economie, Commerce, Artisanat et Agriculture ;
- 26 Juin 2025 : Commission Environnement et Assainissement ;
- 27 juin 2025 : Commission GEMAPI ;
- 01 Juillet 2025 : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
- 03 septembre 2025 : Commission Enfance, Jeunesse et Scolaire ;
- 04 septembre 2025 : Commission Culture, Lecture publique, Inclusion numérique et tourisme ;
- 09 septembre 2025 : Commission Economie, Commerce, Artisanat et Agriculture ;
- 23 septembre 2025 : Commission Collecte et Traitement des déchets ;
- 23 septembre 2025 : Forum Entreprendre en Terres du Val de Loire à Beaugency ;
- 23 septembre 2025 : Commission Santé et social ;
- 09 octobre 2025 : Atelier tout pour réussir sa création d'entreprise dans la salle du Conseil à Cléry-Saint-André ;
- 15 octobre 2025 : Commission Tourisme et Communication.

- ***Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et les Muids de Saint Hilaire Saint Mesmin (C3M) :***

Un comité syndical pour la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2024, a eu lieu le 09 septembre 2025, en présence de monsieur Gérard CORGNAC, Daniel ZONCA, Alain CHAMPENOIS, Thierry TELLIER et Christelle ROMASTIN.

- **Le Syndicat Mixte du PETR Loire Beauce :**

Le bureau s'est réuni le 19 septembre 2025 en présence de Monsieur le Maire.

## 2026- Informations diverses

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Commune a reçu de la part de l'INSEE, les résultats du recensement. La population cléricoise s'élève à 3 647 administrés.

**Madame Clarisse CAZEAUDUMEC demande si une transmission publique sera réalisée sur le résultat du de la population.**

Madame Sylvie THIERY informe les membres du Conseil municipal de la mise en place de la réglementation des espaces sans tabac sur la Commune. **Elle précise que cette réglementation est entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Elle rappelle que la commune avait déjà signé une convention avec la Ligue contre le cancer pour la création d'espaces sans tabac au sein de la Commune. Tous ces éléments seront détaillés dans un article lors d'un prochain bulletin municipal.**

**Madame Christelle ROMASTIN demande s'il y a eu une autre communication qu'auprès des familles pour la mise en place de cette nouvelle réglementation comme sur les réseaux.**

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura le lundi 15 décembre 2025 pour la présentation du débat d'orientations budgétaires.

## Questions des membres du Conseil Municipal

**Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il n'a pas reçu de questions écrites pour ce conseil.**

**Il souhaite néanmoins informer les membres du conseil du début des travaux de la piste cyclable le long de la route d'Orléans entre la rue du Fourneau et la rue Ephrem Lecoeur.**

**Monsieur le Maire se satisfait de la publication de la République du Centre concernant le baromètre vélo des communes, où Cléry est situé en quatrième position.**

**Monsieur Grégory BUBENHEIMER souhaiterait compléter ce propos, en indiquant aux membres qu'au mois de juin il y a déjà eu un article où la commune était citée.**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 20h57.

**ORDRE DU JOUR :**

<b>ADMINISTRATION GENERALE .....</b>	1
2025-42.    Conseil municipal - Actes pris dans le cadre des délégations – Information .....	2
2025-43.    Conseil Municipal - Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire en date du 01 juillet 2025 – Approbation et autorisation de signer .....	2
2025-44.    Conseil municipal – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau présenté par le C3M (année 2024) – Information.....	3
2025-45.    Conseil Municipal – Mise à disposition gratuite de salles dans le cadre de la campagne des élections municipales – Approbation et autorisation de signer .....	5
<b>URBANISME .....</b>	7
2025-46.    Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec volets Habitat et Déplacements (PLUi-H-D) – Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) – Débat .....	8
<b>RESSOURCES HUMAINES .....</b>	9
2025-47.    Ressources Humaines – Modifications du tableau des effectifs liée à la rentrée de l'Ecole Municipale de Musique – Approbation et autorisation de signer .....	9
<b>FINANCES.....</b>	10
2025-48.    Finances - Tarifs 2025-2026 de l'école municipale de musique – Approbation et autorisation de signer	10
2025-49.    Finances – Travaux de voirie – rue du Long Boyau – Avenant numéro 1 – Approbation et autorisation de signer	11
2025-50.    Finances – Détermination du coût unitaire d'intervention des services techniques municipaux – Approbation et autorisation de signer .....	11
2025-51.    Finances – Mise à jour du bail administratif concernant l'utilisation des locaux communaux par le SIVU Crèche Marmouset – Approbation et autorisation de signer .....	12
2025-52.    Finances – Demande de subvention auprès du PETR Loire Beauce pour la végétalisation des entrées de villes – Approbation et autorisation de signer .....	12
2025-53.    Finances – Demande de subvention auprès du PETR Loire Beauce pour la modernisation de l'éclairage public – Approbation et autorisation de signer .....	13

Le 15 Décembre 2025  
Monsieur Gérard CORGNAC

Maire de la Commune



Le 15 décembre 2025  
Madame Michèle FROMENTIN

Conseillère municipale de la Commune de  
Cléry-Saint-André